



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 février 2026

L'an deux mille vingt six le vingt sept février à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt février deux mille vingt six, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026CC7-8-17
OBJET : FONDS DE CONCOURS
DOTATION SPECIFIQUE

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. Henri MARTIN
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul
	:	Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à A. ALARY)
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. Guy MERIEL
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal
	:	Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard
	:	M. BOUYAT Daniel (pouvoir donné à G. BARROS)
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno
	:	Mme VRECH Régine

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	:	Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia (pouvoir donné à JM. BAYLET) M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LE CORRE Christiane M. LOPES Ernest (pouvoir donné à D. ZANIN) Mme PERE Catherine (pouvoir donné à C. LECORRE) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth M. ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents et excusés :

Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services de la CC2R
-------------------	---	---

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la Justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2026CC7-8-17

OBJET : FONDS DE CONCOURS

DOTATION SPECIFIQUE

Vu l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 mars 2007 visant à faire bénéficier les communes de fonds de concours dans le cadre d'un soutien aux politiques territoriales selon les conditions suivantes :

Dotation spécifique pour les projets communaux, inscrits dans le cadre du Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne, de 20% avec un plafond de dépense subventionnable de 760 000 € par projet,

Considérant que ces fonds de concours traduisent la solidarité financière de la Communauté de Communes envers ses communes pour des projets d'investissement,

Vu la demande formulée par la commune de Golfech,

Considérant que la commission propectives financières et fonds de concours a rendu un avis favorable le 4 février 2026, le Président propose le projet suivant :

◄ Commune de GOLFECH

Réhabilitation de la maison Rivière : Tranche 2

- Inscrit au CRTE CTO 2023

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 Décembre 2025

- Montant HT des travaux : 5 739 367,50 € de l'ensemble du projet

- Fonds de concours sollicité 2,65 %

- Fonds de concours proposé : 3 % : 152 000,00 €

(Pour rappel : Tranche 1 attribuée par délibération du 17-10-2025 d'un montant de 152 000,00€)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'attribuer la participation suivante :

◄ Commune de GOLFECH

Réhabilitation de la maison Rivière : Tranche 2

- Inscrit au CRTE CTO 2023

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 Décembre 2025

- Montant HT des travaux : 5 739 367,50 € de l'ensemble du projet
- Fonds de concours sollicité 2,65 %
- Fonds de concours proposé : 3 % : 152 000,00 €

(Pour rappel : Tranche 1 attribuée par délibération du 17-10-2025 d'un montant de 152 000,00€)

Fait à Valence d'Agen, le 27 février 2026

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

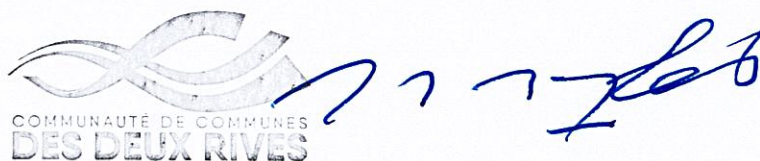
A Valence d'Agen, le 3 mars 2026

La secrétaire de séance
Le Maire de GRAYSSAS

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Marie Christine CLUCHIER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **09 MARS 2026**

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **09 MARS 2026**

AR Préfecture

FONDS DE CONCOURS DOTATION SPECIFIQUE

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20260227-2026CC7_8_17-DE
Numéro d'acte :	2026CC7_8_17
Date de décision :	27/02/2026
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-8-0-0-0 (Finances locales / Fonds de concours)
Fichier acte :	2026CC7-8-17 Fonds de concours Dotation spécifique.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
<hr/>	
Date d'envoi de l'acte :	09/03/2026 14:58:33
Date de réception de l'AR :	09/03/2026 14:58:38